

Comité syndical

Néoules

26 mars 2025



Ordre du jour

1. Approbation du PV du Comité syndical du 19 février 2025
2. Projet de délibération : Compte de gestion 2024
3. Projet de délibération: Compte administratif 2024
4. Projet de délibération : Report de résultat 2024
5. Projet de délibération : Budget primitif 2025
6. Projet de délibération : Taux d'avancement des agents promouvables
7. Projet de délibération : Document unique d'évaluation des risques professionnels
8. Projet de délibération : Ouverture de 2 postes d'apprentissage
9. Projet de délibération : Adhésion à l'association Forêt Modèle
10. Projet de délibération : Adhésion à l'association Forêt Méditerranéenne
11. Projet de délibération : Renouvellement des adhésions aux associations
12. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations
13. Présentation du programme LEADER 2023-2027 au Comité syndical
14. Point divers:
 - Opération Nettoyons le Sud du 26 avril (soutien à 1 commune)
 - Perspectives financières et réflexion sur les cotisations
 - Date des futures instances



1. PV Comité syndical du 19 février 2025

2. Compte de gestion 2024

Compte de gestion 2024 en €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	950 450,00	2 716 650,00	3 667 100,00
Titre de recettes émis (b)	288 389,75	1 925 360,94	2 213 750,69
Réduction de titres (c)	0.00	250 100,00	250 100,00
Recettes nettes (d=b-c)	288 389,75	1 675 260,94	1 963 650,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	950 450,00	2 716 650,00	3 667 100,00
Mandats émis (f)	202 110,47	2 039 724,82	2 241 835,29
Annulation de mandats (g)	0,00	2 155,13	2 155,13
Dépenses nettes (h=f-g)	202 110,47	2 037 569,69	2 239 680,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	86 279,28	0,00	0,00
(h-d) Déficit	0,00	362 308,75	276 029,47

3. Compte administratif 2024

Compte administratif 2024 en €

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 037 569,69	G	1 675 260,94
	Section d'investissement	B	202 110,47	H	288 389,75
			+	+	
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	492 771,04 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	188 674,81 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
			=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisation + reports N-1)		=A+B+C+D	2 428 354,97	=G+H+I+J	2 456 421,73
RESTE A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	360 162,67	L	580 898,70
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	360 162,67	=K+L	580 898,70
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 037 569,69	=G+I+K	2 168 031,98
	Section d'investissement	=B+D+F	750 947,95	=H+J+L	869 288,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 788 517,64	=G+H+I+J+K+L	3 037 320,43

Compte administratif 2024

FONCTIONNEMENT EN €		
	Prévues	Réalisées
Dépenses	2 716 650,00 €	2 037 569,69 €
Recettes	2 716 650,00 €	1 675 260,94 €
Dont Report excédent (002)	492 771,04 €	

INVESTISSEMENT EN €			
	Prévues	Réalisées	Restes à Réaliser 2024
Dépenses	950 450,00 €	202 110,47 €	360 162,67 €
Dont Report déficit (001)	188 674,81 €		
Recettes	950 450,00 €	288 389,75 €	580 898,70 €

4. Report des résultats 2024

Report des résultats 2024

REPORT DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025

A) EXCEDENT de fonctionnement : 130 511,65 €

Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	0,00 €
--	--------

Sur-affectation complémentaire volontaire	0,00 €
---	--------

Solde disponible :	130 462,29 €
--------------------	--------------

Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recette de fonctionnement)	130 462,29 €
--	--------------

B) BESOIN DE FINANCEMENT d'investissement : 102 395,53 €

Besoin de financement reporté (C.001 Dépense d'investissement)	102 395,53 €
--	--------------

5. Budget primitif 2025

Budget primitif 2025

Section de fonctionnement – Dépenses

DEPENSES EN € TTC

Chapitre	Libellé du chapitre	Détail	BP 2025	BP + DM 2024
011	Charges à caractère général	Charges générales de fonctionnement	242 000,00 €	278 700,00 €
		Charges générales dans le cadre des actions	769 000,00 €	822 729,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations et prestations sociales	1 380 000,00 €	1 330 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	Indemnités élus, prestations pour service environnementaux, Logiciel métiers	124 000,00 €	172 300,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	74 000,00 €	80 000,00 €
67	Charges spécifiques	Annulation de titres sur exercice antérieur	51 000,00 €	4 775,00 €
023	Virement à la section d'investissement		0,00 €	28 145,82 €
TOTAL DEPENSES			2 640 000,00 €	2 716 650,00 €

Réalisation en 2024 de diverses dépenses liées à l'aménagement des nouveaux locaux suite à l'extension des bureaux.

Indemnités élus : 45 000 € ;
PSE : 61 000 € ;
Logiciels métiers : 18 000 €

Augmentation liée à la régularisation de l'imputation comptable d'une subvention

Résultat de clôture 2024 positif en investissement

Chapitre 012 – Charges de personnel

Masse salariale :

Dépenses	BP 2024		BP 2025		
	BP 2024	Part des dépenses totales en fonctionnement	BP 2025	Part des dépenses totales en fonctionnement	Croissance
Total des charges de personnel	1 330k€	49%	1 380k€	52%	4%

Cette hausse liée notamment :

- Au recrutement d'un ETP supplémentaire pour 3 ans sur le poste de chargé de projet Urbanisme durable (34k€) financé à 80% par le Fond vert et l'accueil de 2 ETP d'apprenti (18k€) ;
- La reprise à 100% de plusieurs agents à temps partiel (15k€) ;
- L'amélioration de la sécurité financière du Parc en cas d'absence de ses agents pour raison de santé via l'assurance statutaire (15k€) ;
- L'augmentation du taux de cotisation de 3% auprès de la CNRACL (13k€) ;
- L'impact des augmentations liées au mécanisme de « glissement, vieillesse, technicité » (8k€), moins de 1% d'évolution.

Cependant, la hausse est compensée en partie par le non renouvellement de :

- 0.5 ETP sur 2024 au Pôle communication recruté notamment pour piloter la Fête de Parc qui a eu lieu en juin à Belgentier (20k€) ;
- 0.5 ETP renforçant l'équipe de l'Interparc Tourisme (21k€).

Budget primitif 2025

Section de fonctionnement – Recettes

RECETTES EN € TTC

Chapitre	Libellé du chapitre	Détail	BP 2025	BP + DM 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	Participations spécifiques	2 200,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	Cotisations syndicales	1 038 400,00 €	1 038 400,00 €
		Subventions spécifiques	13 000,00 €	1 163 478,96 €
75	Autres produits de gestion courante	Subventions spécifiques	1 420 937,71 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Quote part subventions d'investissement	35 000,00 €	22 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	Excédent	130 462,29 €	492 771,04 €
		TOTAL RECETTES	2 640 000,00 €	2 716 650,00 €

Ajustement des imputations comptables aux chapitres 70, 74 et 75.



Budget primitif 2025

Section d'investissement – Dépenses

DEPENSES EN € TTC

Chapitre	Libellé du chapitre	Détail	BP 2025	BP + DM 2024
20	Immobilisations incorporelles	Nouvelles inscriptions	61 000,00 €	102 000,00 €
		Restes à réaliser 2024	18 000,00 €	3 240,00 €
21	Immobilisations corporelles	Nouvelles inscriptions	143 351,07 €	129 019,20 €
		Restes à réaliser 2024	1 253,40 €	52 842,06 €
23	Immobilisations en cours	Nouvelles inscriptions	5 000,00 €	0,00 €
13	Subventions d'équipement	Nouvelles inscriptions	3 000,00 €	0,00 €
458	Opérations pour compte de tiers	Nouvelles inscriptions	298 090,73 €	395 798,01 €
		Restes à réaliser 2024	340 909,27 €	56 875,92 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Reprise de subventions	35 000,00 €	22 000,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Besoin de financement	102 395,53 €	188 674,81 €
TOTAL DEPENSES			1 008 000,00 €	950 450,00 €

Comptabilisation des biens acquis en attente de mise en service.

Remboursement d'une avance versée par la Métropole AMP sur projet non réalisé.

Budget primitif 2025

Section d'investissement – Recettes

RECETTES EN € TTC

Chapitre	Libellé du chapitre	Détail	BP 2025	BP + DM 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	FCTVA	6 000,00 €	8 163,00 €
13	Subventions d'investissement	Nouvelles inscriptions	70 087,00 €	87 252,17 €
		Restes à réaliser 2024	115 913,00 €	121 688,01 €
45	Opérations pour compte de tiers	Nouvelles inscriptions	277 014,30 €	436 300,92 €
		Restes à réaliser 2024	464 985,70 €	188 900,08 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	74 000,00 €	80 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00 €	28 145,82 €
TOTAL RECETTES			1 008 000,00 €	950 450,00 €

Résultat de clôture 2024 positif en investissement

Budget primitif 2025

Fongibilité des crédits

- Nomenclature comptable M57 depuis 2022 au Parc
- Possibilité de mettre en place une politique de fongibilité des crédits de fonctionnement et d'investissement : L'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- Ajustement de la répartition des crédits sans modification du montant global des sections autorisé dès l'apparition du besoin. Permet de réaliser des opérations purement techniques = améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.
- Information de l'assemblée délibérante de chaque virement de crédits opéré de chapitre à chapitre lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

6. Taux d'avancement des agents promouvables

Taux d'avancement des agents promouvables

Contexte :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.


Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer les taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité de la façon suivante :

Filière administrative			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème	100%
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%
	Adjoint administratif principal de 1ère & 2ème classe	Rédacteur	100%
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	100%
	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	100%
Filière technique			
Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%
B	Technicien	Technicien principal de 2ème classe	100%
	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	100%
A	Ingénieur	Ingénieur principal	100%



7. Document unique d'évaluation des risques professionnels

Document unique d'évaluation des risques professionnels



Contexte :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Une convention d'accompagnement avec le CDG du Var été signée (ACFI) pour réaliser le DUERP, deux agentes du Parc ont été nommées assistantes de prévention des risques professionnels,

Objectifs :

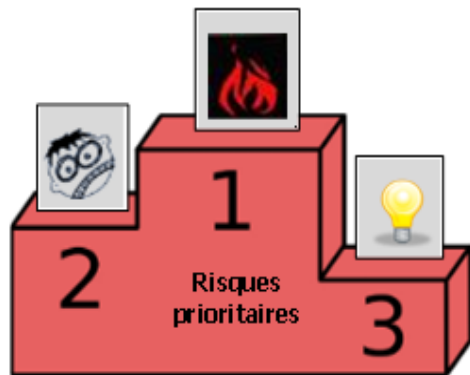
- * Sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- * Instaurer une communication sur ce sujet,
- * Planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- * Aider à établir un programme annuel de prévention.

HIÉRARCHISATION DES RISQUES - STATISTIQUES

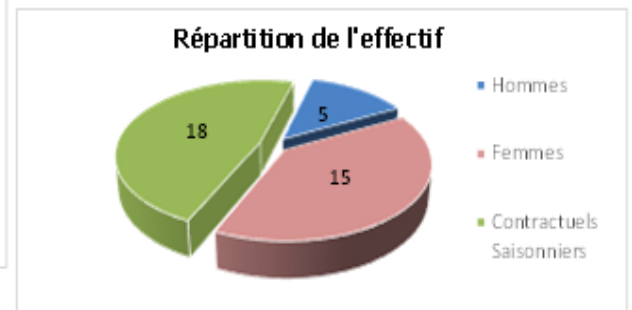
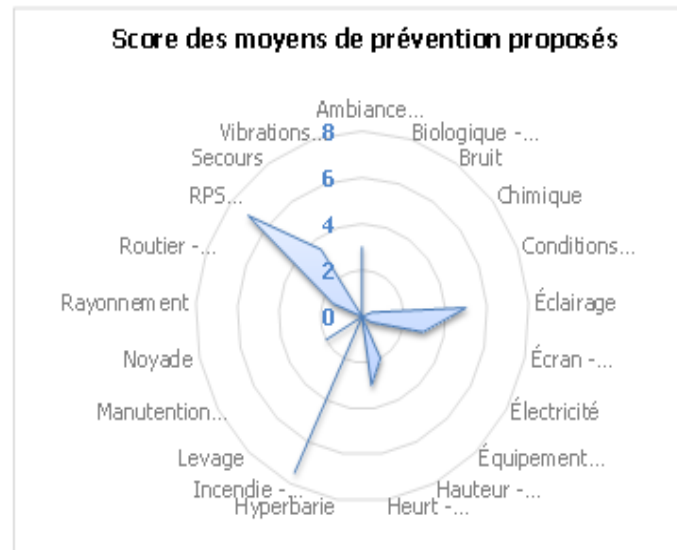


Ne rien saisir ci-dessous => Remplissage automatique

Risques	Ambiance thermique	Biologique - Risque infectieux	Bruit	Chimique	Conditions de travail - Hygiène	Éclairage	Écran - Fatigue visuelle - TMS	Électricité	Équipements de travail - Machines	Hauteur - Chute avec dénivellement	Heurt - Chute de plain pied / d'objet - Effondrement	Hyperbarie	Incendie - Explosion	Levage	Manutention - Postures - TMS	Noyade	Rayonnement	Routier - Circulation - Engins	RPS (risques psychosociaux)	Secours	Vibrations mécaniques
Score des moyens de prévention proposés	3	0	0	0	0,5	5	3	0,5	0	2	3		7,5		2		0	1,5	7	3,5	
Hiérarchisation des risques de l'unité de travail	5	13	13	13	11	3	5	11	13	8	5		1		8		13	10	2	4	



Nota : Une explication du classement des risques s'avère souvent nécessaire en complément des éléments graphiques





LISTE DES ACTIONS

Priorité	Moyens de prévention à prévoir	N°
1	Formation : Réalisation effective des formations initiales des assistants de prévention puis recyclage annuel de celles-ci	1
	Formation : Stage de manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel	2
	Organisation : Etudier la possibilité de mise en place de dispositif type PTI (Protection Travailleur Isolé)	3
	Travaux : Réparation des volets détériorés	4
2	Compléter la dotation de vêtements de travail pour les agents de terrain : chaussures et tenues de randonnée, tenues d'hiver, pluie et sacs de randonnée et gourde	5
	Document : Mettre en place le registre de danger grave et imminent	6
	Document : Mettre en place le registre de santé sécurité au travail	7
	Formation : Sensibilisation à l'ergonomie lors du travail sur écran, par exemple incluse dans la formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP), possible par le CDG	8
	Formation : Stage "Gestion des conflits"	9
	Organisation : Déplacement en binôme si travail à proximité de cours d'eau évalué comme à risque et lister les différents types d'intervention	10
	Organisation : Déplacement en binôme si travail en hauteur (installation de pièges photos)	11
	Organisation : Positionner les plans d'évacuation dans les "bons étages" et ajouter celui du pôle administratif	12
	Travaux : Envisager à terme la mise en place de variateur sur les interrupteurs des différents bureaux pour ajuster l'éclairage aux besoins des agents	13



LISTE DES ACTIONS

3	Document : Mettre en place des plans de prévention pour les travaux dangereux sous traités ou dépassant 400 heures	14
	Document : Procédure de gestion des agressions	15
	Document : Procédure en cas de déclenchement du niveau 3 ou 4 du plan canicule et en cas de risque routier du à la neige ou au verglas	16
	Document : Recueil des indicateurs RH de risques psychosociaux et mise en place d'une démarche de prévention de ces risques	17
	Formation : Sensibilisation des agents sur le harcèlement moral et sexuel et sur agissements sexistes	18
	Formation : Stage Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) comprenant la formation aux manutentions manuelles (ex-gestes et postures)	19
	Formation : Statut de la FPT pour les nouveaux arrivants	20
	Organisation : Clarifier la procédure incendie par la mise en place de serre-file et d'un point de rassemblement matérialisé	21
	Organisation : Etudier les difficultés de connexion au réseau lors des journées de télétravail	22
	Organisation : Etudier les possibilités de dépose de véhicule de service sur parking relais pour limiter certains trajets	23
	Organisation : Exercices d'évacuation et essais périodiques du matériel incendie tous les 6 mois	24
	Organisation : Informer les agents de l'existence des registres santé sécurité	25
	Organisation : Informer sur le droit de retrait et le registre de danger grave et imminent	26
	Organisation : Mise en place réunion interpole pour remettre du lien entre les équipes	27
	Organisation : Poids et moyen de préhension des matériels à inclure dans cahier des charges	28
4	Vérification : Dossier Technique Amiante (DTA) à réaliser sur les bâtiments, puis encasulage, retrait ou contrôle triennal de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante	29
5	Document : Mettre à jour annuellement le DU	30
	Formation : Recyclage périodique des formations de secourisme	31
	Vérification : Outil de suivi des révisions et contrôles techniques des véhicules (tableau avec alertes ou rappel systématique du garage/centre de CT)	32
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel des VMC	33
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel réglementaire des installations électriques par un organisme spécialisé puis levée des non-conformités le cas échéant	34
	Vérification : Poursuivre le contrôle annuel réglementaire du matériel incendie	35

Document unique d'évaluation des risques professionnels



Mise à jour et date d'effet :

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.


L'avis du comité social territorial du centre de gestion du Var en date du 20/03/2025.



Document unique d'évaluation des risques professionnels

Budget dédié en 2025 :

Objet	Dépenses 2025
Matériels sécurisation travailleur isolé	600 €
Equipements individuels des agents de terrain	3 000 €
Habillement des agents 2025	2 000 €
Formations (recyclage PSC, Extincteurs)	3 800 €
Adhésion au service de prévention (ACFI) du CDG83	400 €



8. Ouverture de 2 postes d'apprentissage

Apprenti Technicien déchets – pollution souterraines

- Rattaché au Plan de lutte contre les déchets visant à réduire les risques de pollution des eaux souterraines (*réponse au Volet 1 de l'AAP régional « Pour une Méditerranée 0 déchet plastique 2023 »*)

Nombre de postes	Service	Diplôme préparé	Durée de l'alternance
1	Pôle Accueil, Education et Valorisation	Licence professionnelle, Brevet Technicien supérieur (BTS) ou Master	De 6 mois à 1 an

- **Domaines de formation visés** : gestion de l'environnement, gestion des déchets, aménagement du territoire
- **Période** : année scolaire 2025-2026

Apprenti Technicien gestion des milieux naturels

- Le poste s'inscrit dans une démarche de réalisation d'un plan de gestion stratégique des zones humides du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Nombre de postes	Service	Diplôme préparé	Durée de l'alternance
1	Pôle Paysage, Biodiversité et Gestion de l'espace,	BTS (Brevet Technicien supérieur)	De 6 mois à 3 ans

- Domaines de formation visés** : gestion de l'environnement, aménagement du territoire
- Période** : année scolaire 2025-2026

9. Adhésion à l'association Forêt Modèle de Provence



Forêt
Modèle
de Provence

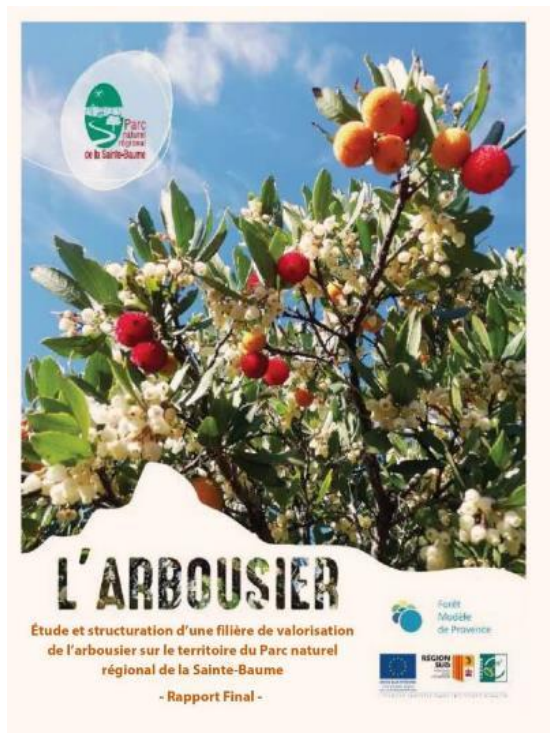


Objet de l'association (loi 1901)

- * **Association reconnue d'intérêt général fondée en 2013 à l'initiative de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- * **Le Parc y adhère depuis 2014**
- * **Le Parc & Forêt modèle de Provence ont conduit plusieurs actions partenariales (ex. Forest-in / valorisation de l'arbousier)**
- * **Autres actions conduites par Forêt Modèle:**
 - * Construction d'une filière sur le pistachier (lentisque et vrai)
 - * Relance du gemmage
 - * Lancement d'une coopérative sur les éco-matériaux avec l'association Permabita
 - * Etude à venir sur l'adaptation au changement climatique de nos massifs
 - * Organisation et la participation à de nombreux événements autour du chêne liège notamment.

Montant de la cotisation

- * La cotisation de base annuelle pour 2025 est fixée à 600 € TTC
- * Ce montant pourra faire l'objet d'une révision pour les années ultérieures.
- * Représentant du Parc : Roger ANOT



10. Adhésion à l'association Forêt Méditerranéenne



Objet de l'association (loi 1901)

- * **Objectif:** favoriser la diffusion des connaissances et les échanges d'information sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens, afin de faire reconnaître les spécificités des forêts méditerranéennes

- * **Le Parc y adhère depuis 2013**

- * **La qualité de membre de cette association permet notamment de bénéficier de tarifs avantageux pour:**
 - * l'abonnement à la revue Forêt Méditerranéenne,
 - * l'inscription aux différentes manifestations de l'association,
 - * participer à la Tournée annuelle

- * **La revue Forêt Méditerranéenne** = Ressource documentaire importante pour les missions « forêt » et « patrimoine naturel » du Parc.

Montant de la cotisation

- * **La cotisation de base annuelle pour 2025 est fixée à 85 € TTC pour :**
 - * Un représentant au sein de l'association
 - * Le revue forêt méditerranéenne
 - * Le bulletin mensuel « la feuille et l'aiguille »
- * **Ce montant pourra faire l'objet d'une révision pour les années ultérieures.**
- * **Représentant du Parc : Michel GROS**

La revue "Forêt Méditerranéenne"



Le bulletin "la feuille et l'aiguille"






11. Renouvellement des adhésions aux associations


Renouvellement des adhésions aux associations

Nom de l'association	Objectif de l'association	Personnes habilitées à représenter le Parc, désignées par le Comité syndical dans les délibérations susvisées	Montant de la cotisation en 2025
Réseau des Parcs naturels régionaux de PACA	Développer, valoriser et mieux faire connaître l'action des parcs naturels régionaux de la Région SUD-PACA et porter des projets communs en Interparc.	-Michel GROS, Président du Parc -Suzanne ARNAUD, déléguée de la communauté d'agglomération du Sud Sainte-Baume et 4 ^{ème} vice-présidente du Parc -Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur	2 000€ TTC
Fédération des Parcs naturels régionaux	Assurer l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international	-Michel GROS, Président du Parc -Frédéric FAISSOLLE, Directeur du Parc -Carine PAILLARD, déléguée de la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume et 5 ^{ème} vice-présidente du Parc	16 000€ TTC
AUDAT	Participer à la définition et à la cohérence des actions publiques sur le territoire en tant qu'acteur de l'aménagement et du développement durable (au travers de contributions aux documents d'urbanisme, à la planification et aux projets territoriaux)	-Hélène VERDUYN, déléguée de la commune de Signes en tant que représentante titulaire -Michel GROS, Président du Parc en tant que représentant suppléant	2 000€ TTC





12. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations




Décisions 2025-27
Dépôt de plainte pour
escroquerie aux faux ordres
de virement

Dépôt de plainte pour escroquerie aux FOVi

- * FOVi (faux ordres de virement) : détournement d'un virement attendu sur un compte bancaire par usurpation de l'identité du bénéficiaire
- * Le Parc a été victime d'une escroquerie aux faux ordres de virement fin 2024
- * Préjudice pour le syndicat mixte : 7 378.89€
- * L'agent concerné a déposé plainte pour usurpation d'identité
- * Il convient désormais que le syndicat mixte procède au dépôt d'une plainte auprès des services de la gendarmerie.





Décision 2025-28
Demande de dotation auprès de la
DREAL concernant
le Plan d'actions 2025

Décision prise par le Président dans le cadre de ses délégations


Les actions réalisées dans le cadre du Plan d'action 2025 porteront sur :

- * Accompagnement des communes et acteurs dans la protection du socle agricole, naturel et paysager
- * Initier des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants
- * Animation territoriale pour la préservation et la bonne gestion des ressources en eau souterraines stratégiques
- * Suivi d'espèces du Plan régional d'action en faveur des papillons de jour
- * Elaboration de la nouvelle Charte forestière de territoire
- * Etude préalable à la requalification du chemin des Roys
- * Mise en œuvre du plan directeur d'aménagement, de restauration et de mise en valeur des gorges du Caramy
- * Animations scolaires pour éduquer à l'environnement et au territoire du Parc
- * Suivi de la fréquentation par un dispositif d'écocompteurs
- * Sensibilisation aux comportements adaptés en espaces naturels
- * Animation territoriale pour la création d'une aire de protection pour les aigles de Bonelli de la Sainte-Baume
- * Evaluation à mi-parcours de la charte du Parc naturel régional
- * Contribution au système d'information territorial (SIT) interparcs de la Région Sud

Demande de subvention DREAL Plan d'actions 2025

Le plan de financement prévisionnel :

Actions	Dépenses	Recettes	
Mise en œuvre des actions : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et coordination • Ingénierie et expertise interne Syndicat mixte • Prestations 	952 750 €	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur	150 000 € (16%)
		Collectivités territoriales (Métropole AMP)	56 650 € (6%)
		Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur	340 455 € (36%)
		Parc naturel régional de la Sainte-Baume	58 230 € (6%)
		Autres Financeurs (AERMC, N2000)	347 415 € (36%)
TOTAL	952 750 €	952 750 €	



Décision 2025-29:
Décision d'ester en justice –
Recours contentieux contre le projet
d'implantation d'une centrale
photovoltaïque au sol à Méounes-lès-
Montrieux

Description du projet

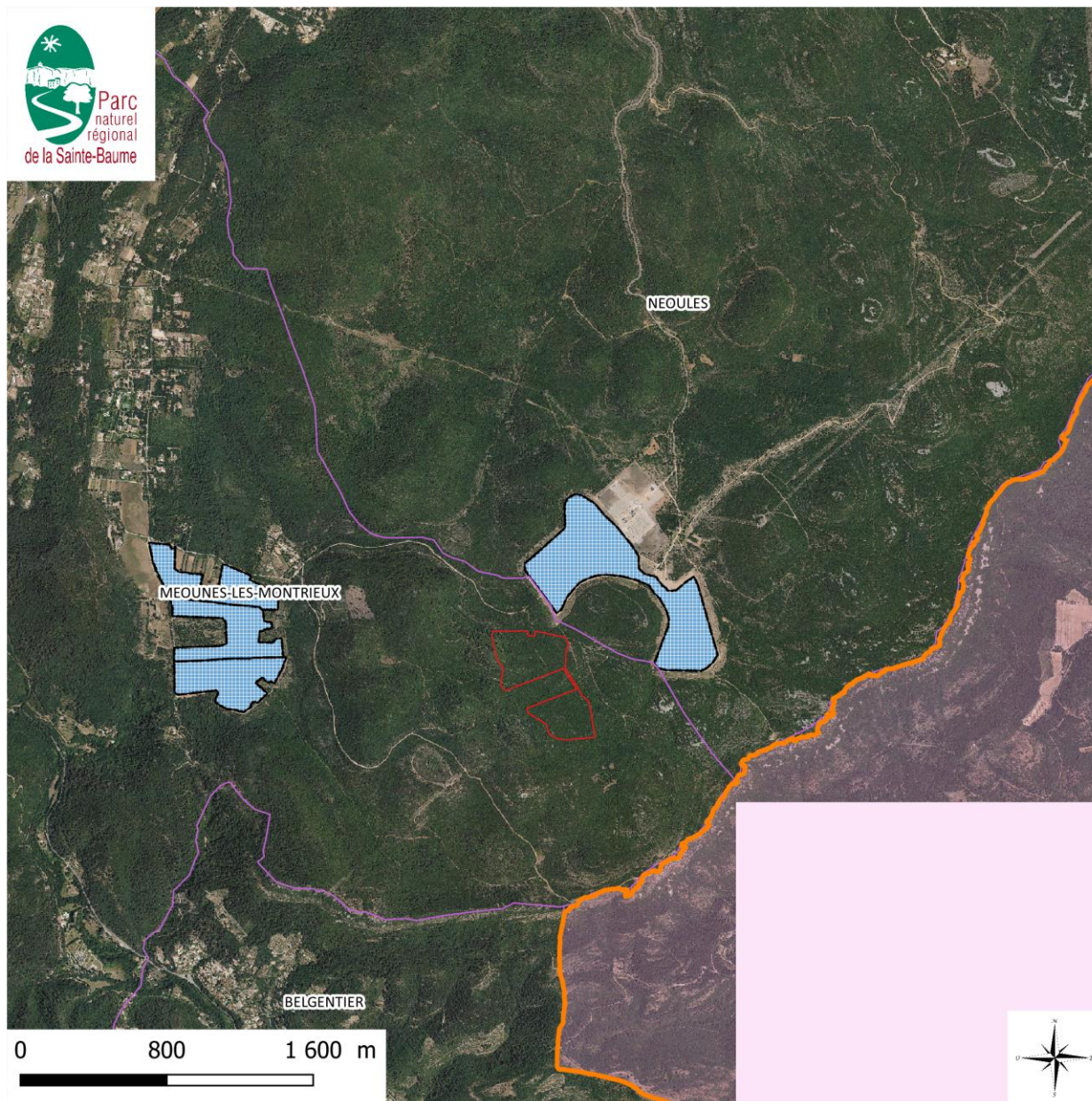
* **Lieu du projet :**

- * Commune de Méounes-lès-Montrieux
- * Lieu-dit : Saint-Guillaume
- * Parcelles : B0305
- * Statut du foncier : privé





* **Nature du projet :** défrichement d'une zone forestière préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol

* **Surface de défrichement :** 17,4 ha

* **Impact des OLD (50 m autour des panneaux) :** + 12,3 ha

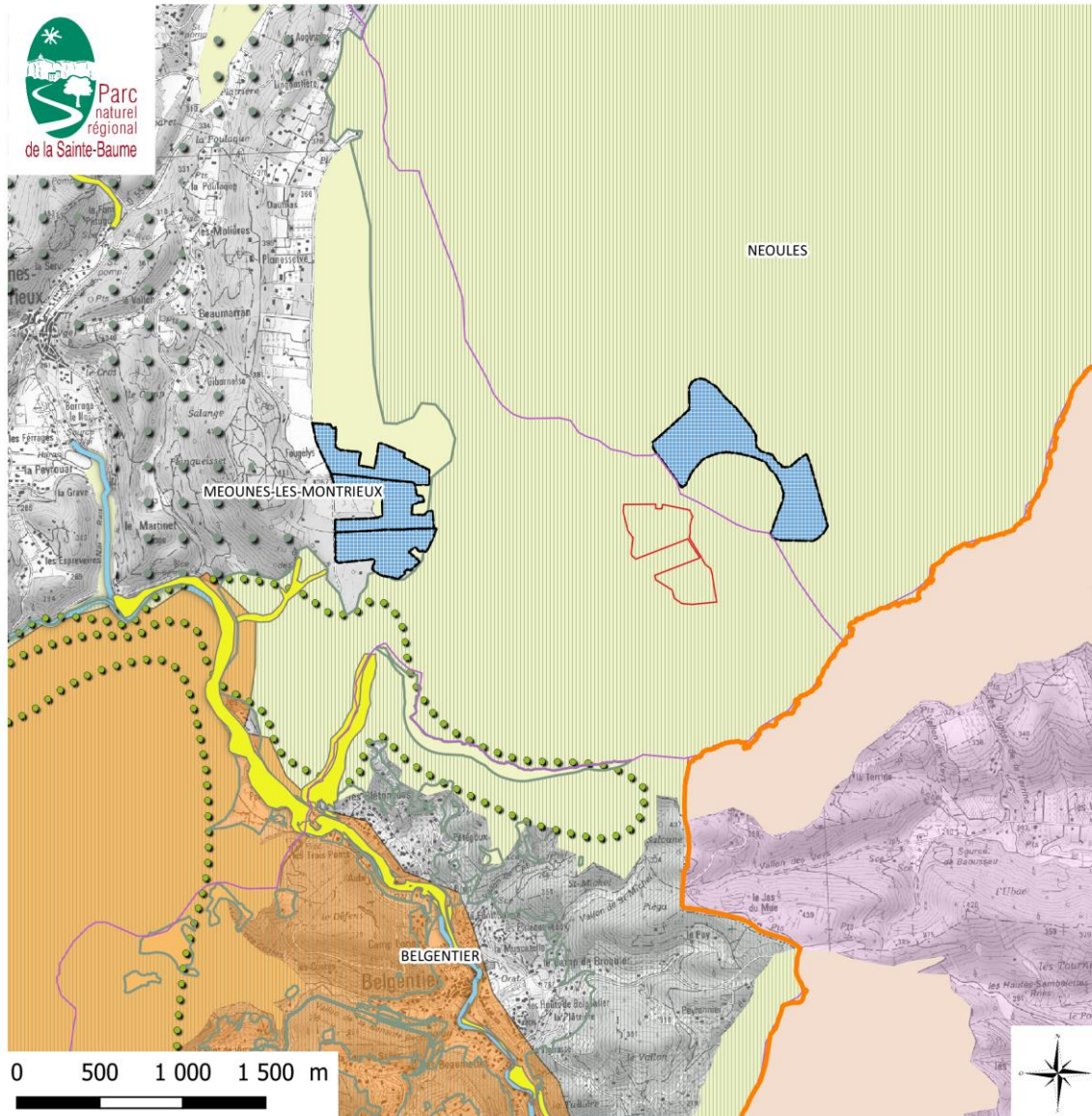


Demande de permis de construire
Projet Centrale photovoltaïque Saint-Guillaume
Commune de Méounes lès Montrieux (83136)

-  Périmètre du PNR de la Sainte-Baume
-  Limites communales
-  Périmètre du projet
-  Zone hors PNR

Fonds : IGN BD ORTHO
Sources : IGN (2019) / Ferme d'Akuo 1 (2022)
Auteur : PNR Sainte-Baume
Réalisation : Mai 2022

Localisation au sein d'un réservoir de biodiversité terrestre














Demande de permis de construire

Projet Centrale photovoltaïque Saint-Guillaume

Commune de Méounes lès Montrieux (83136)

Enjeux environnementaux

-  Périmètre du PNR de la Sainte-Baume
 -  Zone hors PNR
 -  Limites communales
 -  Périmètre du projet
 -  Centrale solaire au sol
- Enjeux environnementaux**
-  Réservoirs de biodiversité terrestres
 -  Corridors écologiques terrestres
 -  Réservoir de biodiversité humides
 -  Foyers biologiques majeurs
 -  Réservoirs de biodiversité aquatiques
 -  Site Natura 2000
 -  ZNIEFF terrestre de type II

Fonds : Scan 25
 Sources : IGN (2019) / Ferme d'Akuo 1 (2022) / PNR Sainte-Baume (2016)
 Auteur : PNR Sainte-Baume
 Réalisation : Mai 2022

LEADER

EN PROVENCE VERTE VERDON
SAINTE-BAUME

13. Présentation du Programme LEADER 2023-2027



Cofinancé par
l'Union européenne



La programmation LEADER 2014/2022 en bref sur notre territoire

12 appels à projet



94 projets financés

45 000 € de coût moyen



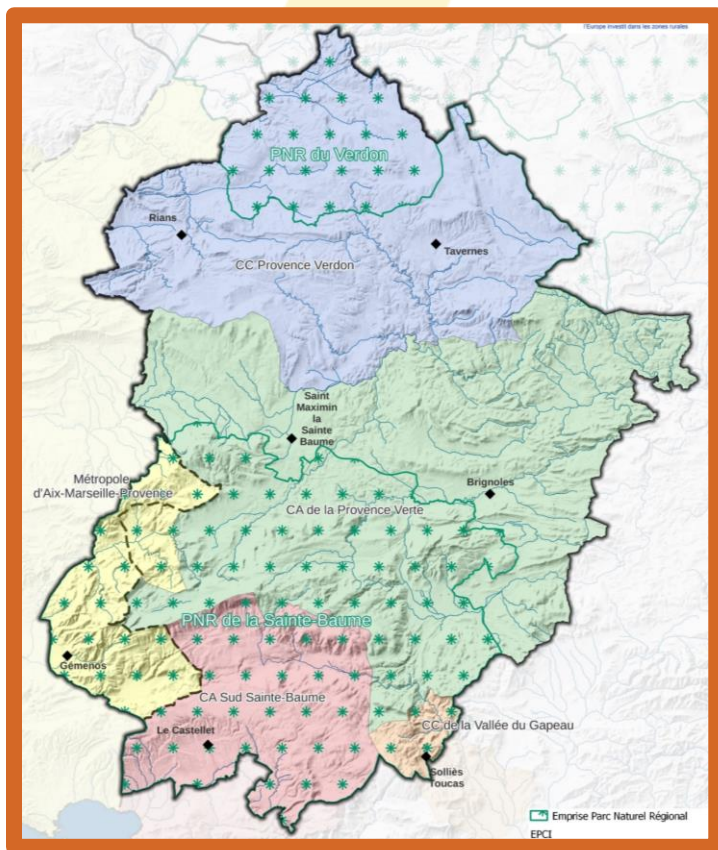
87 % de taux moyen de financement

Mixité projets privés (64%) & publics (36%)



Enveloppe projets programmée à 98% et payée à 83%

Structures porteuses & territoire du Groupe d'Action Locale Provence Verte Verdon Sainte-Baume



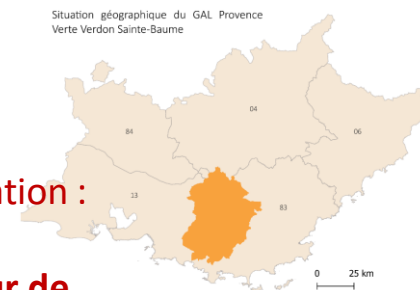
➤ Co-portage
du **Syndicat Mixte Provence Verte Verdon**
& du **Parc naturel régional de la Sainte-Baume**

➤ **57 communes** pour environ 150 000
habitants

➤ Les nouveautés pour cette programmation :

- **le centre ville de Brignoles, dont le cœur de ville a été exclu** du territoire LEADER (centralité urbaine de proximité)

- 3 communes du nord du territoire ont rejoint le GAL (**Ginasservis, St Julien, La Verdière**)



Un programme qui démarre avec une priorité ambitieuse pour le territoire

**« LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume :
La résilience, cap d'un territoire en transition où se conjuguent
sobriété, proximité et qualité de vie »**

Une réponse aux
principaux enjeux
du territoire

Une stratégie
multisectorielle
et intégrée

Des approches
novatrices

Complémentarité
avec les autres
dispositifs

Mise en réseau

Un programme qui démarre avec une stratégie intégrée

Finalités

Fiches-action

Développer la résilience et la sobriété territoriale

Renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

Renforcer les dynamiques économiques de proximité et le développement durable

Développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires

Préserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire

Amélioration de la qualité de vie et renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines

Dynamiser le territoire et mettre en réseau les acteurs

Animer, piloter, suivre et évaluer le programme

FA 1 : Renforcement de la sobriété territoriale, de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique



FA 2 : Développement d'une économie territorialisée, support d'activités innovantes, écologiques et solidaires



FA 3 : Amélioration de la qualité de vie et renforcement du lien social par une offre de services adaptés et la valorisation des patrimoines



Les règles financières

Un budget d'environ **1,5 million €** de FEADER pour notre territoire
(complété par des contreparties nationales)

Un coût total éligible de **10 000** à **125 000 €** par projet

Autofinancement : taux variable (**20% minimum**)

Aides publiques : taux variable (**80% maximum**)

- **FEADER** : **80%** des aides publiques
- **Cofinancement** (Région, Département, Communauté de communes, Commune, etc.) : **20%** des aides publiques

+ possibilité de
« Bonus plan climat »

Un programme qui démarre (fort)



1^{er} appel à projets

lancé le 17 juin & clôturé le 16 septembre 2024

➔ 25 fiches-projet reçues

2 journées (07 & 13 novembre) de comité de programmation, avec présentations des porteurs de projet, échanges avec le comité, délibérations et votes

➔ 11 avis favorables

FICHE ACTION 1 (RESILIENCE ET SOBRIETE TERRITORIALE)

- ❖ Association Les Petits Débrouillards Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tournée de Sciences Tours sur le gaspillage alimentaire



FICHE ACTION 2 (ECONOMIE DE PROXIMITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE)

❖ REproPOSER SARL

Développement d'une entreprise innovante spécialisée dans la construction et le réemploi

❖ Association l'Entretoise

Développement de la cantine associative et de ses évènements socio-culturels

❖ Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Voyage d'étude et de collaboration Parcs naturels et gestion du Loup

❖ Association Montrieux pour tous

« Rebond », un cycle de répit, formation et soutien pour Mamans Solos en Provence Verte

❖ Jay&Greg Concept Store

Concept'Art en Provence Verte



FICHE ACTION 3 (LIEN SOCIAL ET PATRIMOINES)

❖ Association Phylogenia
Aménagement du Musée de Dinosaures de Fox-Amphoux

❖ Les Intimists
Les Façonniers de Provence

❖ Association Eventail Event
Take Over Festival


❖ Centre international pour l'architecture
L'Ecole d'architecture jeunesse

❖ Commune de Correns
Convention citoyenne locale





14. Point divers



Opération Nettoyons le Sud du
26 avril (soutien à 1 commune)

Acte III

L'un des deux RDV annuels pour le ramassage des déchets




En 2024, 10 communes se sont mobilisées sur le territoire du Parc.

- **Quand ?**
Samedi 26 avril 2025

- **Pourquoi y participer ?**
 - Sensibiliser tous les publics à la problématique des déchets et de leur abandon.
 - L'occasion de **cibler le risque de pollutions des eaux par les déchets présents et affectant les eaux de ruissellement ou d'infiltration.**
 - Connaître les zones de rejets et d'accumulation de déchets sur sa commune.
 - Identifier les secteurs d'activités et les pratiques générateurs de déchets.
 - Contribuer à alimenter la base de données de l'observatoire national sur les déchets (plateforme ReMed).
- **Comment ?**
 1. Inscrire son évènement sur le site : www.nettoyons.maregionsud.fr
 2. **Se rapprocher du Parc avant le 18 avril** pour être accompagné en amont (matériel, lieux de ramassage, idée d'animation, méthodologie de comptage et de tri, communication)

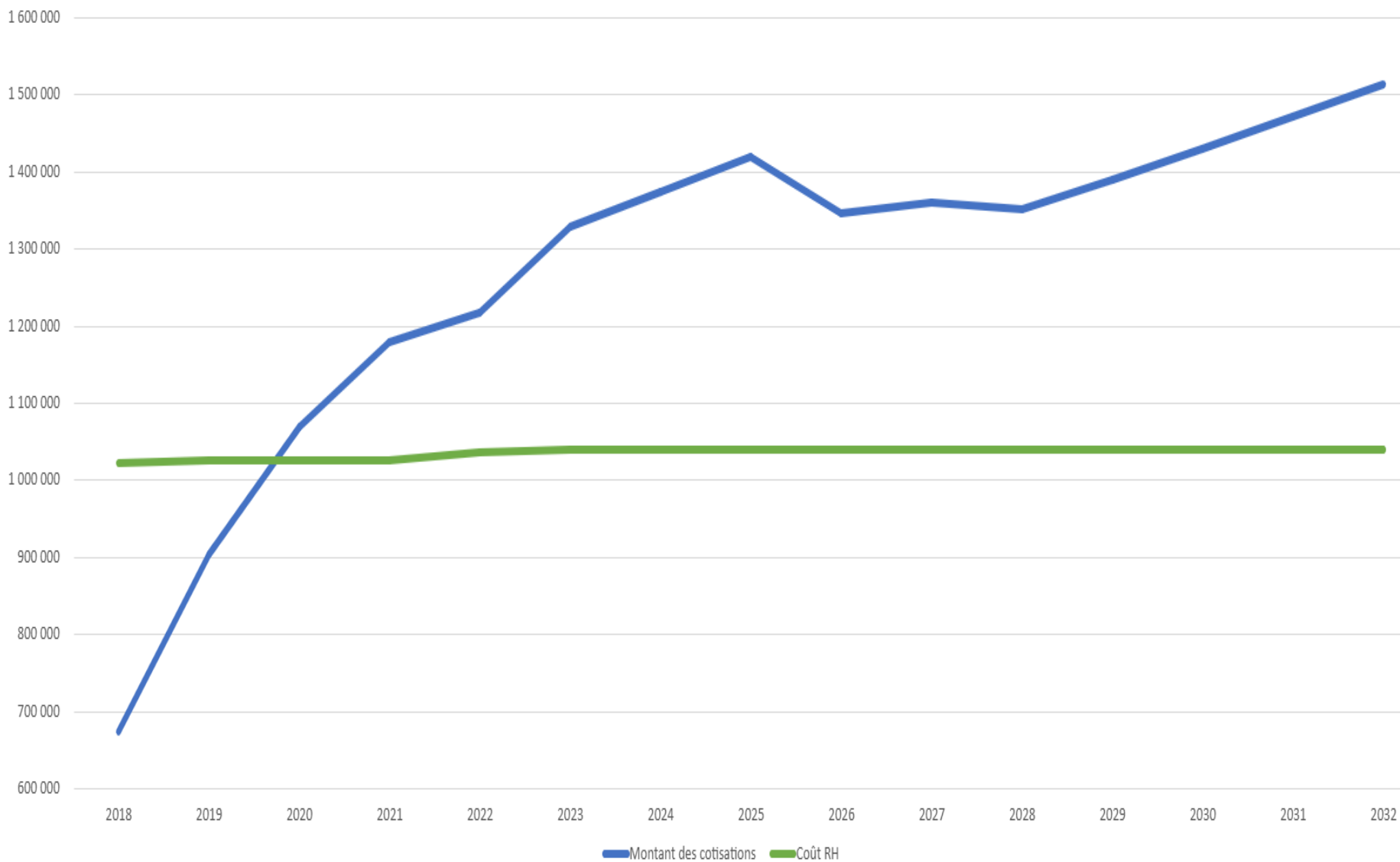
Des agents du Parc se rendront présents dans une des communes participantes le jour J.



Perspectives financières et réflexion sur les cotisations

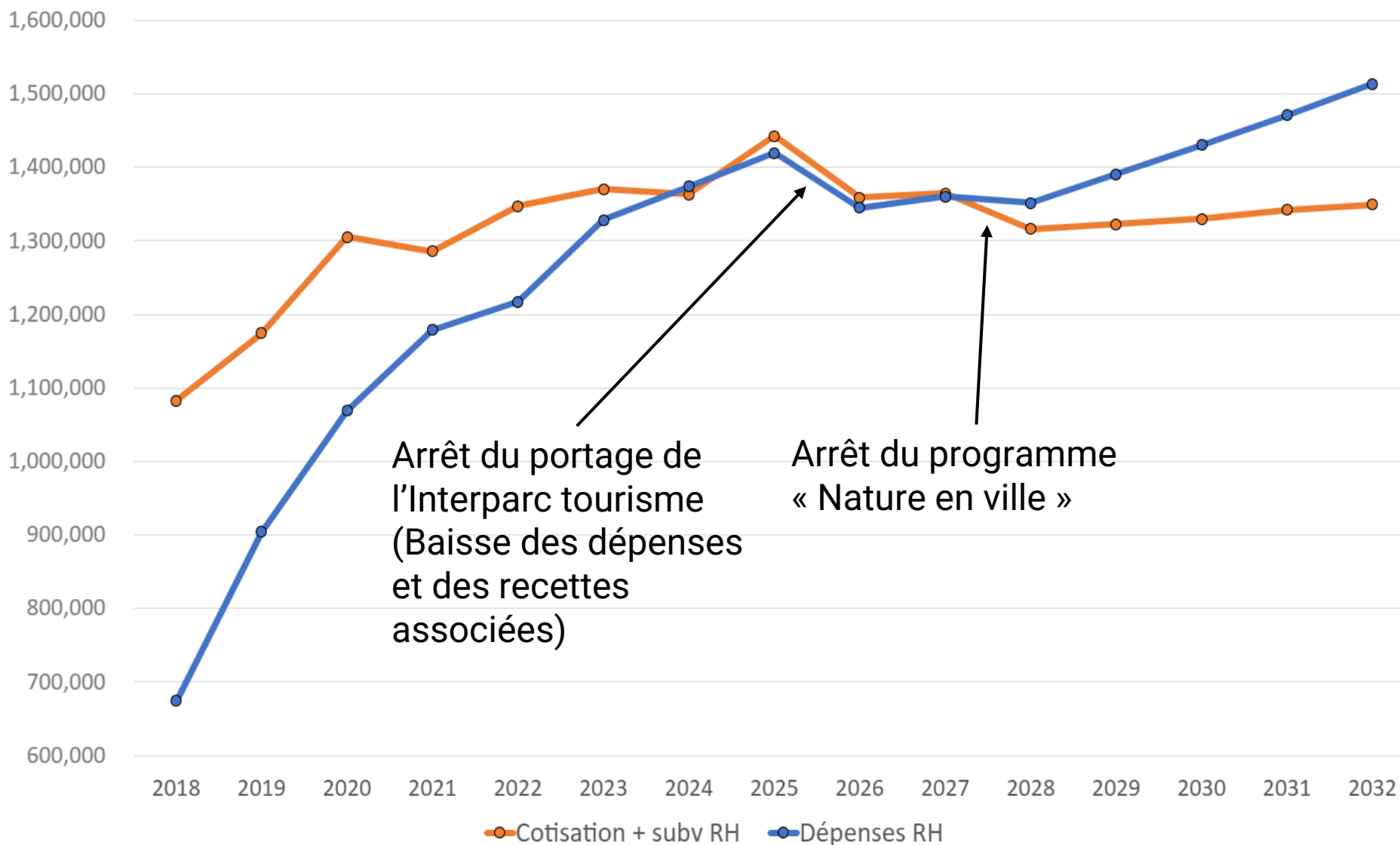
Perspectives financières

Evolution des cotisations / Coût RH



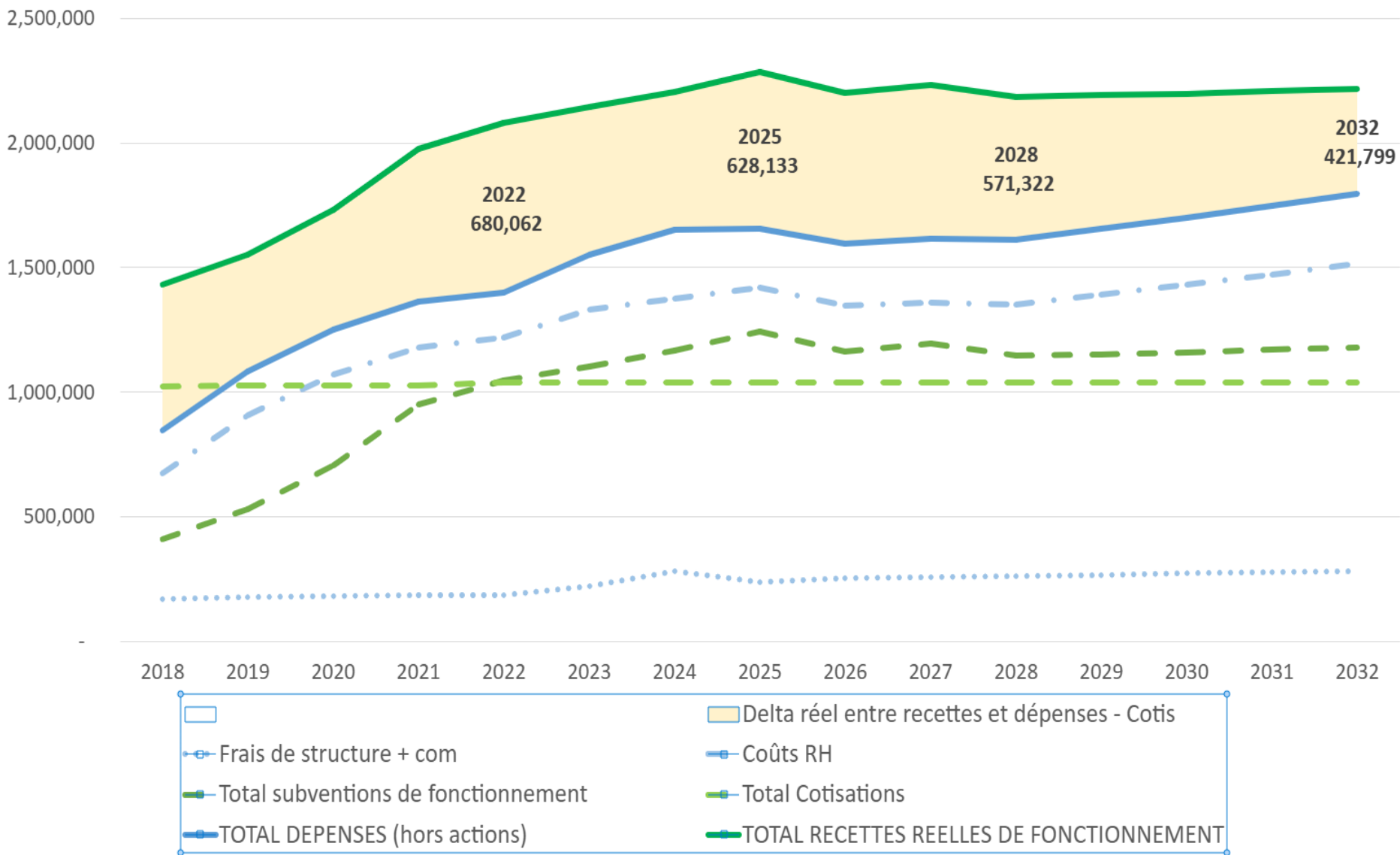
Perspectives financières

Evolutions prudentes des dépenses RH et des recettes de subvention



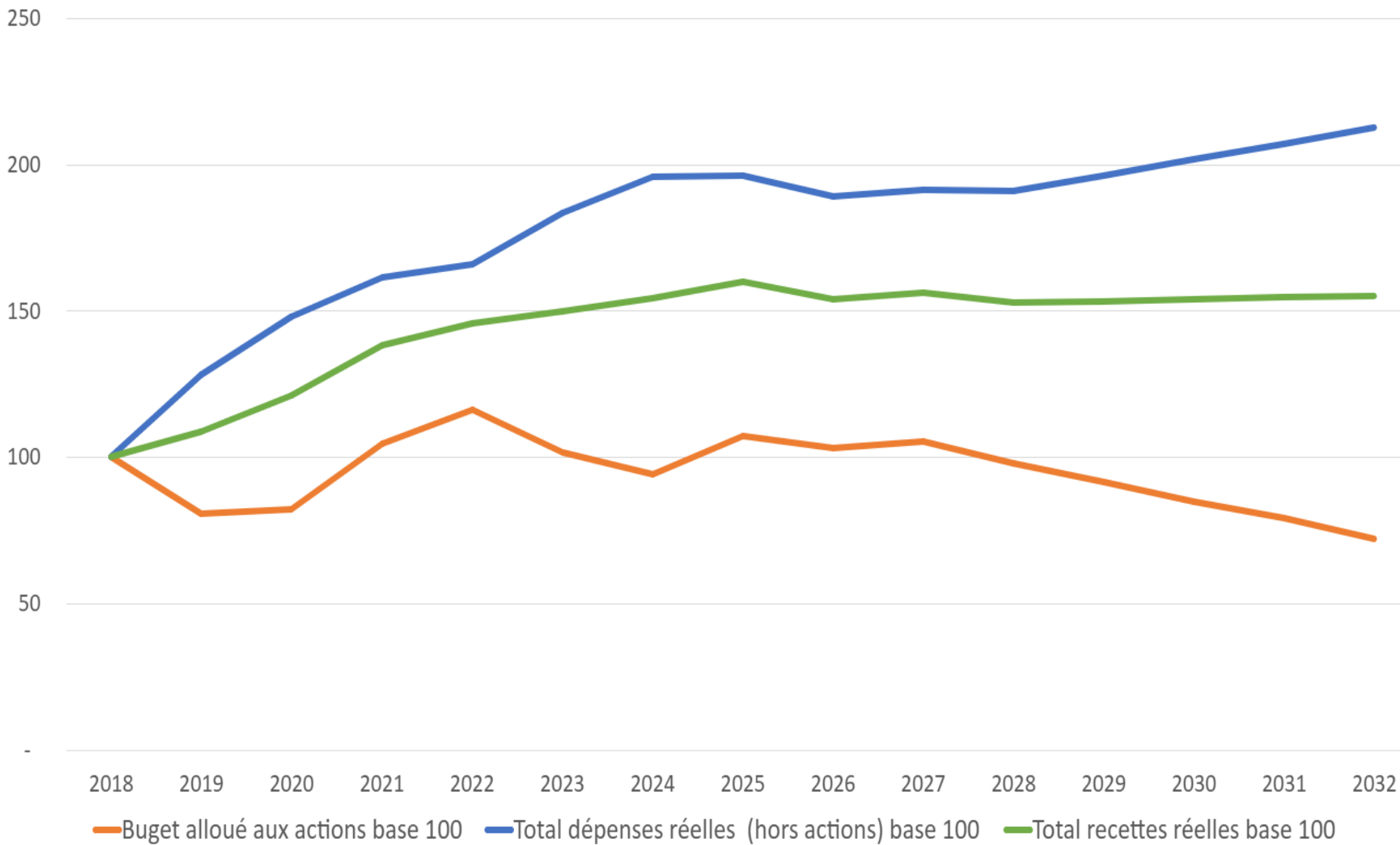
Perspectives financières

Evolution de la capacité à financer des actions



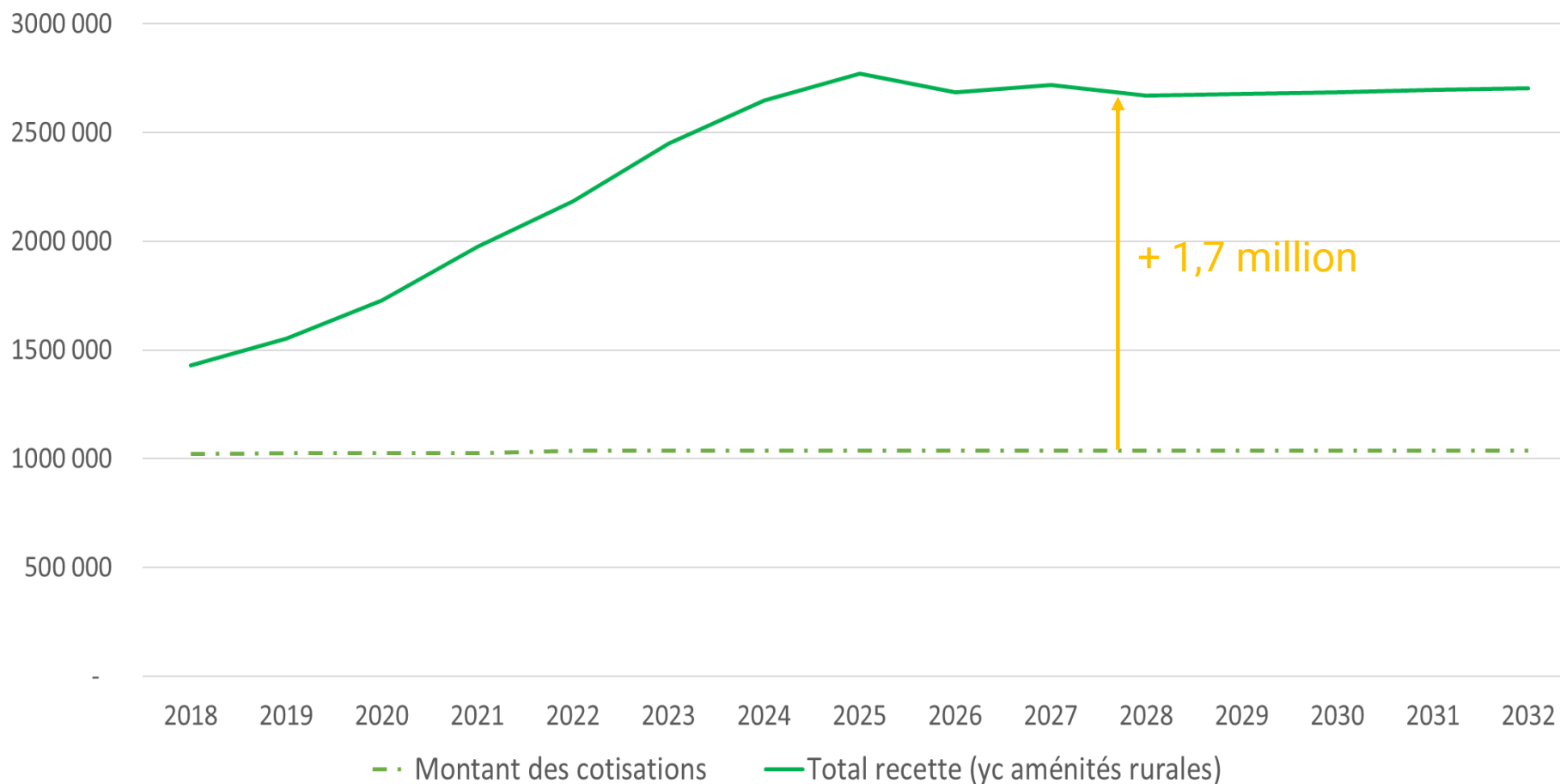
Perspectives financières

Evolutions en base 100



Perspectives financières

Retombées financières pour le territoire



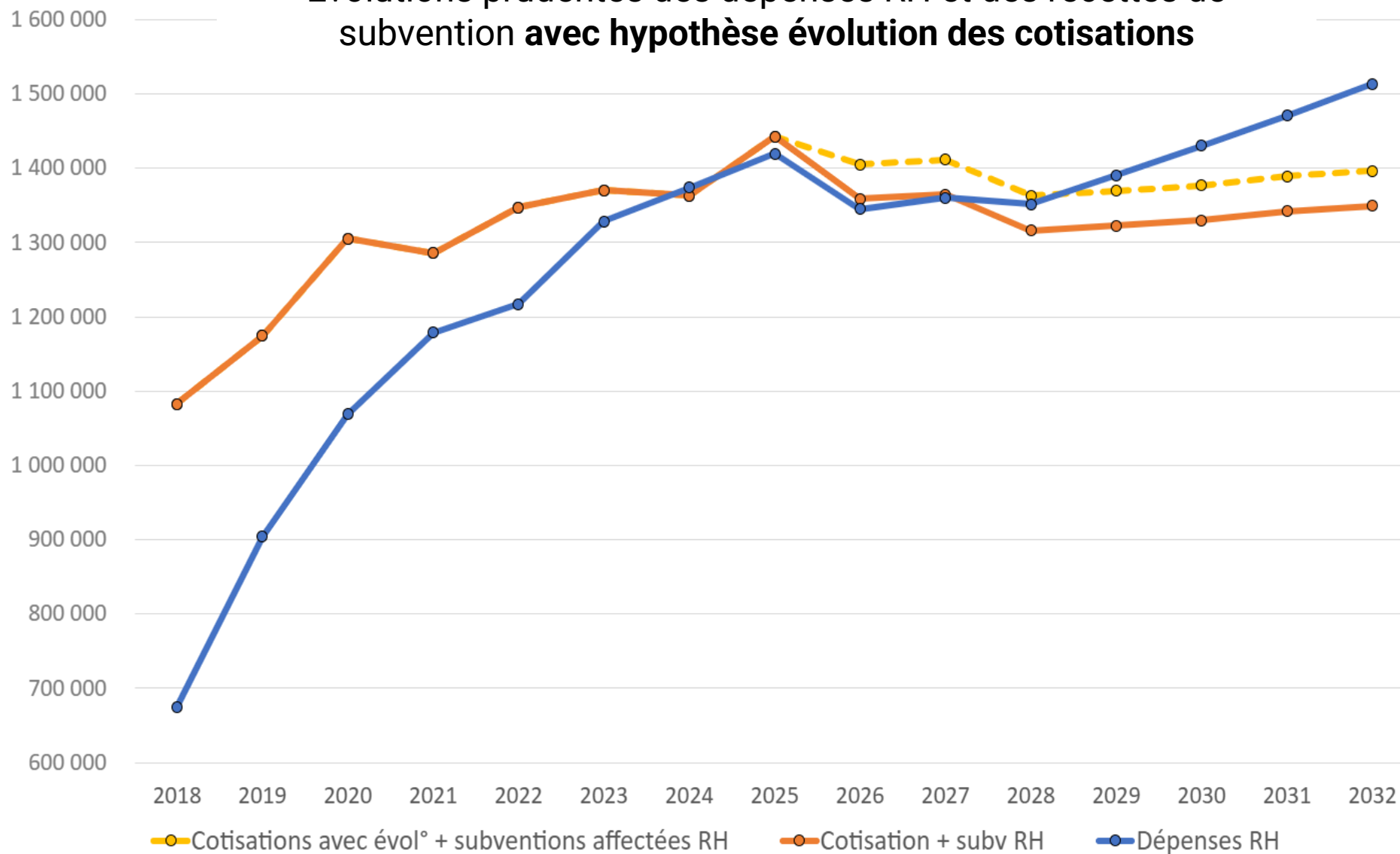
Perspectives financières



Bloc communal	Actuellement	Proposition	Variation				
CA Provence Verte	40 000 €	48 000 €	8 000 €	Nans les Pins	5 700 €	6 840 €	1 140 €
CA Vallée du Gapeau	10 000 €	12 000 €	2 000 €	Néoules	4 000 €	4 800 €	800 €
CA Sud Sainte Baume	40 000 €	48 000 €	8 000 €	Plan d'Aups Sainte Baume	4 000 €	4 800 €	800 €
Auriol	8 000 €	9 600 €	1 600 €	Pourcieux	4 000 €	4 800 €	800 €
Belgentier	4 000 €	4 800 €	800 €	Pourrières	4 000 €	4 800 €	800 €
Brignoles	5 500 €	6 600 €	1 100 €	Riboux	2 500 €	3 000 €	500 €
Ceyrestes	3 000 €	3 600 €	600 €	Roquefort la Bédoule	3 000 €	3 600 €	600 €
Cuges les Pins	5 400 €	6 480 €	1 080 €	Roquevaire	4 000 €	4 800 €	800 €
Evenos	4 000 €	4 800 €	800 €	Rougiers	4 000 €	4 800 €	800 €
Gareoult	4 000 €	4 800 €	800 €	Saint Maximin la Sainte Baume	8 000 €	9 600 €	1 600 €
Gemenos	5 200 €	6 240 €	1 040 €	Saint Zacharie	4 000 €	4 800 €	800 €
La Cadière	4 000 €	4 800 €	800 €	Signes	8 000 €	9 600 €	1 600 €
La Celle	4 000 €	4 800 €	800 €	Solliès Toucas	4 000 €	4 800 €	800 €
La Roquebrussanne	4 000 €	4 800 €	800 €	Tourves	7 600 €	9 120 €	1 520 €
Le Beausset	6 400 €	7 680 €	1 280 €	Trets	6 900 €	8 280 €	1 380 €
Le Castellet	4 200 €	5 040 €	840 €	TOTAL	233 400 €	280 080 €	46 680 €
Mazaugues	4 000 €	4 800 €	800 €				
Meounes	4 000 €	4 800 €	800 €				

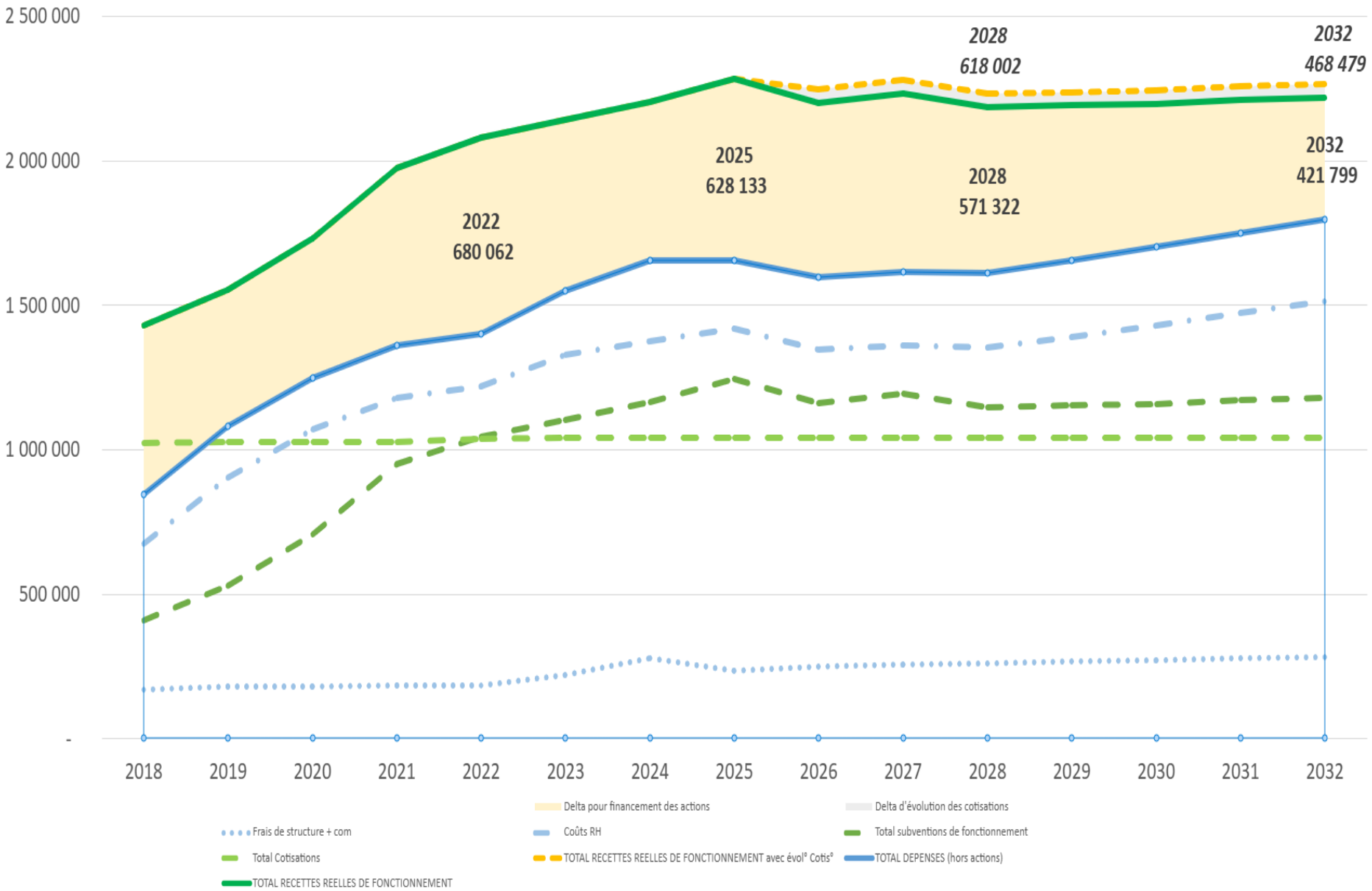
Perspectives financières

Evolutions prudentes des dépenses RH et des recettes de subvention avec hypothèse évolution des cotisations



Perspectives financières

Evolution de la capacité à financer des actions- avec hypothèse d'évolution des cotisations





Dates des futures instances

Evènements à venir



Comité syndical le mercredi 26 mars 2025 à 14h30 à Néoules

Bureau syndical	Mercredi 12/03/2025 à 14h30	Mercredi 04/06/2025 à 14h30	Mercredi 01/10/2025 à 14h30	Mercredi 26/11/2025 à 14h30
Comité syndical	Mercredi 26/03/25 à 14h30	Mercredi 25/06/25 à 14h30	Mercredi 15/10/25 à 14h30	Mercredi 10/12/25 à 14h30

Merci de votre attention

